

le **cnam**



**CONSTRUISSONS
L'AVENIR
ENSEMBLE !**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Le Cnam en Grand Est | Siret 823 041 348 00017 | code UAI : 0542507G

Le Cnam en bref



Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.



Chiffres clés

1 000 000 d'ancien·ne·s auditeur·rice·s

60 000 auditeur·rice·s

7 000 alternant·e·s

2 000 intervenant·e·s issu·e·s du monde professionnel

554 enseignant·e·s titulaires ou contractuel·le·s



La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement

Le Cnam en Grand Est



5 177 élèves

3 131 élèves de la promotion supérieure du travail

1 381 alternant·e·s

665 élèves en formation continue, ARDAN ou validation des acquis

Préparer les professionnels de demain

Projets FIT UP Transitions : préparer et accompagner les ingénieur·e·s dans le développement de leurs compétences pour appréhender les grandes transitions dans une approche transversale : technologique, sociétale et environnementale.

Cybersécurité : organiser un challenge Cybersécurité, créer des TP d'entraînement sur la plateforme CyberRange d'Airbus Cybersecurity.

Innovation pédagogique : intensifier l'hybridation des parcours (mix présentiel/distanciel), développer l'adossement (formations multisites), créer de nouveaux espaces pédagogiques (salles de TP virtuelles, espaces de travail collaboratif...).

Cnamathon : faire travailler ensemble à distance et pendant deux jours plus de 500 élèves avec un livrable final (en 2020 : 520 élèves), développer les compétences transversales des élèves en croisant les filières (métiers du chiffre, du management et de l'ingénierie), développer leurs capacités à travailler en mode projet.

Un plan stratégique ambitieux

Territorialisation pour répondre de manière fine aux besoins en compétences et être au plus près des entreprises et des individus.

> Implantation de 15 Hubs des Compétences.

Transition(s) pour répondre aux besoins en compétences qu'appellent les multiples mutations affectant la totalité de la société.

> Résolument prospectifs, les parcours de formation sont coconstruits avec les entreprises et les experts des filières et sont des réponses pro-actives aux transformations de notre siècle.

Ascension(s) pour permettre à chaque femme et homme quel que soit son parcours d'assurer sa promotion sociale.

> En cours du soir, à distance ou en alternance, la richesse des modalités permet à tous, quel que soit son lieu de résidence d'améliorer ses compétences, son employabilité.



La taxe d'apprentissage que vous nous versez nous permet d'investir dans des équipements et des modalités pédagogiques innovantes, dans la conception de nouvelles formations technologiques et professionnelles.

Nous soutenir

Les formations en apprentissage sont financées par les Opco selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à favoriser le développement des formations dédiées aux formations technologiques et professionnelles hors apprentissage. Ce solde représente désormais 13 % de la taxe d'apprentissage. Il est directement affecté par les entreprises aux établissements de formation référencés.

Le taux de la taxe d'apprentissage est de **0,68 % de la masse salariale (0,44 % pour l'Alsace-Moselle)** et comprend :

- une fraction égale à 87 % de la taxe destinée au financement de des formations en apprentissage,
- une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

Comment investir dans l'avenir avec nous ?

Le Cnam en Grand Est est habilité à percevoir la fraction des 13 % (solde) de la taxe d'apprentissage qui permet de financer des frais de premier équipement, de renouvellement de matériel et d'équipement complémentaire, ainsi que le développement des formations technologiques et professionnelles.

Pour nous faire bénéficier de cette fraction, rendez-vous sur cnam-grandest.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage avant le 31 mai 2021

Il vous suffira ensuite de nous adresser un chèque ou d'effectuer un virement (en indiquant bien la taxe d'apprentissage comme motif de versement et en nous communiquant un contact). Nous vous ferons parvenir un reçu attestant de votre versement.

■ Votre contact

Christelle Vivier, responsable relations entreprises
christelle.vivier@lecnam.net
cnam-grandest.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage/

www.cnam-grandest.fr

